

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.010

L'An Deux Mille Quatre, le 2 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 24 FEVRIER 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 FEVRIER 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoint.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, PELTIER, MM. RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme ISENDICK représentée par Mme DURAND
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mme MOINET représentée par M. DENIS
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mmes COURTIN, LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 31

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE DEXIA CLF BANQUE
(renouvellement 2004)

VOTE : 7 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 16 Janvier 2003, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la ligne de crédit pour 1.525.000 EUROS auprès de DEXIA CLF BANQUE.

Cette ligne de crédit facilite la trésorerie de la Ville, à titre ponctuel pour de courtes périodes.

Il est proposé au Conseil Municipal le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour l'exercice 2004 qui serait contractée auprès de DEXIA CLF BANQUE.

Les conditions de cette ouverture de ligne de trésorerie seraient : plafond à 1.525.000 EUROS avec un taux multi-index, au choix EONIA ou EURIBOR 1 mois majoré d'une marge de 0,09 % assortie d'une commission de 0,07 % soit 1.067,50 EUROS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la proposition faite par DEXIA CLF BANQUE en date du 20 Février 2004,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1er - Monsieur le Maire est invité à signer avec DEXIA CLF BANQUE une convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie au titre de l'année 2004 dans les conditions ci-après définies.

- Montant maximum : 1.525.000 EUROS
- Durée : 1 An (18/03/2004 au 17/03/2005)
- Taux d'intérêt : Possibilité pour chaque tirage de choisir son type d'indexation parmi les index suivants : EONIA ou EURIBOR 1 mois + Marge de 0,09 %.
- Tirage minimum de 75 000 Euros
- Commission de 0,07 % du capital soit 1.067,50 EUROS.

ARTICLE 2 - D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie à conclure entre la Ville de ROYAN et DEXIA CLF BANQUE pour l'exercice 2004.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 mars 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS